

La lettre des CPE d'Aquitaine



N° 23
2 mai 2019

Sommaire :

- 1) Tou.te.s en grève le 9 mai !
- 2) Hors Classe et Classe Exceptionnelle
- 3) Mouvement Intra
- 4) LE SE-Unsa DIT NON A LA FORMATION OBLIGATOIRE PENDANT LES VACANCES !

1) Edito

TOU.TE.S EN GREVE LE 9 MAI : NON au projet de loi sur la Fonction publique



Lors de son allocution, le Président de la République s'est dit prêt à renoncer à son objectif de suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires mais pas à sa volonté de réduction de la dépense publique. Ces annonces du 25 avril ne font pas oublier le projet de transformation de la Fonction Publique et font même craindre son accélération.

Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les barèmes et les faire rectifier en cas d'erreur lors des opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires.

Le traitement individuel des agents ne se fera plus en toute transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront transformés et réduits à une simple commission alors que le repérage et la prévention des dangers encourus dans l'exercice du métier, la limitation des risques professionnels et l'analyse des causes d'accidents de travail participent directement à la qualité de vie des personnels des établissements et agents.

En savoir plus et notamment sur les rassemblements et manifestations dans l'académie de Bordeaux :
<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1259>

2) HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE



Mercredi 10 juillet aura lieu la CAPA sur les promotions à la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle.

Pour la Hors Classe, le quota de promus dans l'académie de Bordeaux a été fixé à 25.
Pour en savoir plus (qui est promuable, fiche de suivi syndical) : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1258>

Pour être promouvable à la Classe Exceptionnelle, vous devez être à la Hors Classe et

- soit au 3ème échelon avec 8 ans de missions particulières (vivier 1 = 80 % des promus)

Les fonctions prises en compte pour un avancement au grade de la classe exceptionnelle ont fait l'objet d'une modification par l'arrêté du 8 avril 2019 :

- Tuteurs auprès des CPE stagiaires
- Affectation dans un établissement relevant d'un dispositif de l'éducation prioritaire au sens large
- Formateur académique détenant le CAFFA ou ayant exercé avant 2015 en ESPE ou en IUFM sur décision rectorale

Nous accueillons favorablement ces avancées qui devraient permettre mécaniquement l'augmentation du nombre de CPE hors-classe éligibles au premier vivier d'accès.

- soit au 6ème échelon (vivier 2)

Pour la première situation vous devez constituer sur i-prof un dossier sur entre **le 29 avril et le 17 mai 2019**. Le Se-Unsa peut vous aider à le constituer et à le vérifier.

Lire l'article et télécharger la fiche de suivi : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article1262>

3) MOUVEMENT INTRA

Vendredi 10 mai se tiendra le groupe de travail de vérification des barèmes.



Vous pouvez consulter votre barème sur SIAM (via I-Prof) depuis le lundi 29 avril 2019. En cas d'anomalie, vous avez jusqu'au **dimanche 5 mai 2019** pour demander un recalcul. Pour cela, vous devrez compléter l'annexe 4 de la circulaire, et l'envoyer par mail à la DPE (ce.dpe@ac-bordeaux.fr), accompagnée des pièces qui justifient les points réclamés et d'un message expliquant votre demande de recalcul.

N'hésitez pas à nous mettre en copie de ce mail. Le SE-UNSA peut vous accompagner dans cette démarche. Vous pouvez contacter Laurence Gatineau à la section académique de Bordeaux au 05 57 59 00 20, et Christophe Nowaczek à la section départementale des Landes, au 05 58 46 24 24 ou au 06 15 39 37 34.

Documents à télécharger :

- [Annexe 4](#)

- Et la fiche de suivi : http://sections.se-uns.org/bordeaux/IMG/pdf/fiche_de_suivi_intra_2019.pdf

4) LE SE-Unsa DIT NON A LA FORMATION OBLIGATOIRE PENDANT LES VACANCES !

Le ministère va publier un décret créant une allocation, uniquement pour les personnels enseignants qui suivront une formation sur le temps de vacances scolaires (5 jours maximum).

Cette indemnisation ne concernera donc ni les CPE, ni les PsyEN. Elle sera de 60 euros pour une demi-journée et de 120 euros pour une journée.

Lire la suite : <http://enseignants.se-uns.org/Le-SE-Unsa-dit-non-a-la-formation-obligatoire-pendant-les-vacances>



Rejoignez le SE-Unsa ! Mouvement, promotion, RV de carrière...

Vous avez besoin d'être informé-e, accompagné-e ?

Le SE-Unsa, syndicat utile, est là pour répondre à vos questions, à vos besoins. Jusqu'au 10 mai 2019, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa. Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents).

*Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement ! J'adhère en cliquant **ici** !*

Si vous êtes déjà adhérent.e au SE-UNSA, n'hésitez pas à proposer cette offre d'adhésion à des collègues autour de vous !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique

L.P. Dassault à MERIGNAC

Valérie GRANGER
Elue à la CAPA des CPE

LP Jacques de Romas à NERAC

Laurence GATINEAU
Responsable académique CPE
Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE
Permanence à la section le mercredi

LPO Lycée des métiers de la Mer
à GUJAN MESTRAS

Paule HIQUET
Elue à la CAPA des CPE

LPO Haroun Tazieff à ST PAUL
LES DAX

Christophe NOWACZECK
Elu à la CAPA des CPE
Permanences à Mont de Marsan
les lundi, mardi et jeudi

Lycée Frédéric Estève à MONT
DE MARSAN

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
"Entrant.e.s dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org